



SUPRASID

Insecticides d'intervention, spécial nids de guêpes et frelons

- Foudroient instantanément les insectes volants dangereux.
- Protègent les intervenants grâce à sa très longue portée.
- Agissent très efficacement sur la totalité des espèces volantes.
- Conviennent particulièrement aux services d'intervention d'urgence.



12x

Conditionnements au catalogue :



SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE

DIFFUSION

www.sid.tm.fr

S.I.D. France
2, rue Antoine Stex - 94046 CRÉTIL CEDEX
Tél. : 01 45 17 43 00 - Fax : 01 45 17 43 01





SUPRASID



Insecticides d'intervention, spécial nids de guêpes et frelons

- Foudroient instantanément les insectes volants dangereux.
- Protègent les intervenants grâce à sa très longue portée.
- Agissent très efficacement sur la totalité des espèces volantes.
- Conviennent particulièrement aux services d'intervention d'urgence.

SUPRASID est un insecticide spécialement conçu pour intervenir rapidement contre les insectes volants dangereux. Ce produit est formulé à partir d'un mélange concentré de plusieurs substances biocides complémentaires et synergisées : leur association améliore les performances et la rapidité d'action. Ainsi, le spectre d'activité est très vaste, l'efficacité est optimale et la toxicité vis à vis des mammifères est faible.

SUPRASID est un produit d'intervention à effet choc : paralysie et mort en quelques secondes des insectes à neutraliser. Grâce au conditionnement en aérosol sous haute pression, on obtient un jet de longue portée et un effet "tombant" immédiat sur les espèces agressives volantes. Rémnants : il empêche le retour des insectes sur le lieu de nidification.

SUPRASID est particulièrement adaptés pour les interventions d'urgence auxquelles doivent faire face les centres de secours.

Mode d'utilisation

Prêt à l'emploi.

Bien agiter avant utilisation. Porter des équipements de protections spécifiques à l'intervention (vêtement anti-piqûres, masques de protection...). Localiser et ne traiter que les zones spécifiques. Ne pas pulvériser aléatoirement dans l'atmosphère.

Se tenir à distance respectable et pulvériser le produit directement sur les nids ou insectes à détruire. Tenir fermement le boîtier devant soi (à deux mains si nécessaire) pour bien diriger le jet vers sa cible.

En cas d'application dans des locaux, effectuer le traitement en l'absence de personne ou d'animaux, retirer les aliments présents. Laisser agir 15 min puis aérer au moins 1 heure avant le retour des personnes ou animaux.

Réglementations et Normes

Conforme au Règlement UE n°528/2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides, SUPRASID est inventorié au registre des produits biocide sous le n° 57495 pour les usages : TP18 - produits tuant les guêpes et les frelons.

Données Techniques

Domaines d'utilisation

Centres de secours, unités d'intervention (pompiers), production et distribution d'électricité, collectivités, écoles, centres commerciaux, administrations, gîtes ruraux, hôtels, hôtellerie de plein air, campings, etc.

Principaux éléments de composition

Type de préparation / Préparation type : (AE) générateur d'aérosol prêt à l'emploi

-Substances biocides :

D-trans tétraméthrine (cas n° 1166-46-7) : 0.26 % m/m

Perméthrine (ISO) (cas n° 52645-53-1) : 0.15 % m/m

Piperonyl butoxyde (cas n° 51-03-6) : 1.03 % m/m

Prallethrin (cas n° 23031-36-9) : 0.05 % m/m.

-Autres composants :

solvants

gaz propulseur : butane/propane

Propriétés physico-chimiques typiques

- Couleur : légèrement ambrée

Recommandations

Utiliser les biocides avec précaution. Avant utilisation, lire les étiquettes et les informations concernant le produit. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable,

notamment dans les lieux fréquentés par le grand public. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement.

Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est prévu. Eliminer l'emballage vide conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par exemple par apport en déchetterie. Eliminer les produits non utilisés conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, le recyclage de l'emballage sera dans ce cas proscrit. L'emballage doit être éliminé comme un déchet dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau. Evacuer tout organisme à sang froid et à sang chaud, les denrées alimentaires de la zone à traiter. Ne pas inhaler les aérosols, éviter tout contact avec la peau et les yeux. Ne pas percer ni brûler après usage.

Stockage

En emballage d'origine, à l'abri de toute flamme, source d'étincelles ou de chaleur (y compris les rayons solaires), du gel et des intempéries.

Etiquetage

Se référer à la Fiche de Données de Sécurité du produit.



Nous garantissons la qualité et l'efficacité de notre produit dans les conditions d'utilisation figurant sur la présente notice. Pour votre plus grande satisfaction, nous vous recommandons de procéder toujours à un essai préalable afin de vous assurer que le produit convient à l'usage spécifique que vous voulez en faire et au support sur lequel il doit être appliqué. Les caractéristiques données ne constituent pas des spécifications

Votre expert conseil:

